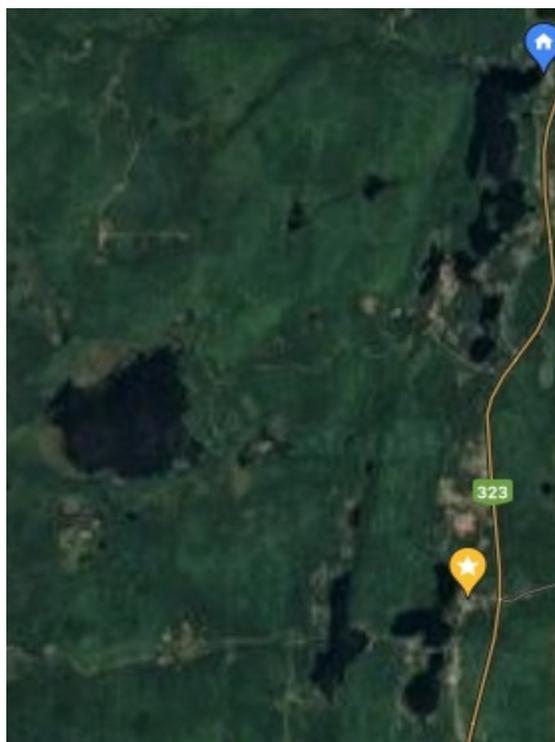


**Mémoire**  
**En opposition au projet de mine La Loutre**



**Association des Propriétaires Riverains du  
Lac-des-Iles**

**Association des riverains du lac St-Émile**

**Saint-Émile-de-Suffolk, Qc**

**Mai 2023**

**Coordonnées : Serge Morin, Lac-des-Iles, Saint-Émile-de-Suffolk,  
[smorin.mgp@gmail.com](mailto:smorin.mgp@gmail.com)**

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

L'Association (APRLDI inc) du Lac-des-Iles représente environ 70 riverains et utilisateurs de lac, et son objectif est de s'assurer de la santé de l'environnement de ce précieux lac d'environ 2,5 km de long par 480 m de large à certains endroits. L'Association du lac St-Émile a le même objectif. Ce lac est au centre du village, à l'ouest, en aval du Lac-des-Iles.

La rivière Petite-Nation prend naissance à l'extrémité sud du Lac-des-Iles, alimenté par les eaux du Lac-des-Plages, du Ruisseau Noir et des sources souterraines. Il se trouve à environ 4 km du projet de mine La Loutre, dont la dimension prévue est la même que celle du lac. Le Ruisseau Noir quant à lui trouve son extrémité ouest à environ 2 km du projet de mine. Il est bordé sur sa longueur d'environ 2 km d'une vaste zone humide de 10 à 25 mètres de large, et ce sur toute sa longueur. Il va de soi que cette zone abrite un nombre infini d'espèces animales et végétales. Avec le lac St-Émile et la rivière Petite-Nation, l'ensemble fait partie de l'OBV RPNS.

La région fait l'envie de plusieurs citoyens de la région d'Ottawa-Gatineau et de la région de Montréal pour ses lacs et rivières, et attire de nombreux retraités et pré-retraités qui s'y installent de plus en plus, sans nommer plusieurs nouveaux résidents permanents grâce au télétravail. La clientèle de Mont-Tremblant, à seulement 30 minutes de route, transite par notre région, via la route 323. Par conséquent, la région regorge de chalets, de sites de baignades, d'amateurs de kayak et de planches à pagaie, de pêcheurs et de chasseurs, sans compter les activités hivernales telles que le ski de fond et la raquette.

Il est compréhensible et normal que ni les élus municipaux, ni le préfet de la MRC et ni la population ne sont favorables à un développement minier dans la région de même qu'à la prolifération des 'claims'. Les gens se sont mobilisés pour installer des affiches qui démontrent le refus de voir un tel projet voir le jour dans la région.

Les travaux d'exploration étant requis pour la conservation des 'claims', nous redoutons que notre territoire soit envahi, perforé, blessé, et que les nappes phréatiques qui alimentent nombre de puits artésiens soient irrémédiablement altérées, sans parler des poussières, du bruit, des vibrations et du risque de débordement des bassins de rétention d'une éventuelle mine. Il y a un gouffre entre la facilité avec laquelle l'industrie peut « claime » des territoires et la difficulté avec laquelle les MRC peuvent les déclarer incompatibles avec l'activité minière. La qualité de l'eau de nos lacs est la grande préoccupation de tous les membres de l'Association. Nous sommes déjà aux prises avec des espèces envahissantes et voilà que l'activité minière voudrait en rajouter.

L'asymétrie des pouvoirs et bénéfices entre industrie minière et citoyens est démesurée. Les bénéfices vont à l'industrie, les redevances aux gouvernements laissant les ennuis aux seuls citoyens et aux municipalités.

En tant que membre de la Coalition QLAIM nous endossons les demandes de notre organisme, et demandons l'application immédiate d'un moratoire sur l'exploration sur le projet de mine La Loutre. La prolifération des 'claims' et des travaux d'exploration partout dans la province ne contribue pas à l'équilibre recherchée ni aux objectifs de protection de 30% du territoire tout juste décidés à la COP15.

L'électrification des transports ne doit pas se faire au détriment des lacs, rivières et surtout au risque de contaminer nos eaux de consommation et de baignade.



**Auteur : APRLDI inc**

**Association des Propriétaires Riverains du Lac-des-Iles et  
Association des riverains du Lac St-Émile**

**Coordonnées : Serge Morin, Lac-des-Iles, Saint-Émile-de-Suffolk,  
[smorin.mgp@gmail.com](mailto:smorin.mgp@gmail.com)**

## Table des matières

L'Association des propriétaires riverains du Lac-des-Iles (APRLDI inc).....	4
Site web de l'APRLDI.....	4
Membership.....	4
Description du Lac-des-Iles.....	4
Description du lac St-Émile.....	5
Région : Un territoire dont la vocation est récréotouristique.....	5
Autonomie, gouvernance et acceptabilité sociale.....	6
'Claims' dans la région.....	7
Environnement.....	7
Impacts économiques et sociaux (retombées).....	8
Recommandations.....	8
Conclusion.....	9

**L'Association des propriétaires riverains du Lac-des-Iles (APRLDI inc)** est un organisme communautaire sans but lucratif, dont l'objectif est de représenter les propriétaires riverains du Lac-des-Iles et du lac St-Émile dans les démarches concernant la préservation et la mise en valeur des écosystèmes du Lac-des-Iles et du lac St-Émile, étroitement liés puisque dans le même bassin versant.

Nos lacs sont situés dans la belle région de l'Outaouais, secteur Petite-Nation, dans la municipalité de St-Émile-De-Suffolk, Québec. L'association évolue depuis les années 1990 mais a été officialisée en mars 2006.

### **Site web de l'APRLDI**

Le Lac-des-Iles est l'objet de toute l'attention du site: sa santé générale, la stabilité du niveau du lac, sa qualité de l'eau, sa faune et la qualité de l'environnement.

Le but de ce site est d'informer les membres et non-membres sur les dernières nouvelles concernant ce plan d'eau. Le site se veut également un outil de sensibilisation et d'éducation pour les personnes qui désirent se rendre sur le lac.

### **Membership**

Toute personne désirant devenir membre doit fournir ses coordonnées au C.A. de l'Association et manifester un intérêt évident pour les questions relatives à la corporation et en respecter les règlements. Le nombre potentiel de membres est d'environ 70, soit le nombre de riverains et de propriétés bénéficiant d'un droit d'accès notarié au Lac-des-Iles. À court terme, les deux associations de lac sont appelées à joindre leurs efforts et pourraient éventuellement fusionner en une seule association, augmentant le nombre potentiel de membres. Des discussions sont en cours.

Fait à noter, une des propriétés riveraines est la Résidence des Roy, située sur l'ancien site du centre touristique de La Petite-Rouge. Les Résidences des Roy ont officiellement ouvert leurs portes le 27 avril 2019. Ce RPA offre une variété de services permettant d'obtenir le soutien répondant à des besoins variés : résidence pour aînés autonomes ou semi-autonomes, ou ayant besoin d'une ressource intermédiaire (RI), ou d'un endroit pour accueillir une clientèle DI - DP - TSA. On y compte entre 50 et 100 employés, et les investissements récents s'élèvent à plus de 15 M\$ et les travaux ne sont pas terminés.

### **Description du Lac-des-Iles**

Le Lac-des-Iles s'étend sur une distance de près de 2,5 km du nord au sud et jusqu'à 480 mètres d'est en ouest à certains endroits. Sa profondeur va jusqu'à 92 pieds. Il est situé à environ 4 km du projet de mine La Loutre. Son eau provient du lac des Plages au nord, du ruisseau Noir à l'ouest en plus de diverses sources d'eau souterraine, et se déverse et donne naissance à la rivière Petite-Rouge au sud. L'eau est régulièrement testée excellente pour la baignade, et plusieurs riverains consomment même son eau. L'Association participe au Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL), et prend annuellement les lectures de transparence de l'eau. La faune y est variée : truites, achigans, brochets, perchaudes, loutres, visons, tortues, écrevisses, batraciens, huards, grands hérons et autres volatiles, castors, etc.

Comme mentionné ci-haut, ce lac est alimenté entres autres par le Ruisseau Noir, à l'ouest. Ce ruisseau est bordé sur sa longueur d'environ 2 km d'une vaste zone humide de 10 à 25 mètres de large, et ce sur toute sa longueur. Il va de soi que cette zone abrite un nombre infini d'espèces dont les castors et les grands hérons. L'établissement et l'exploitation d'une mine à moins de 2 km de cette zone serait **dévastatrice**, tant pour la biodiversité que pour la qualité de ses eaux : bruits, vibrations, poussières et risque de plus en plus présent de déversement des bassins de rétention d'une telle mine.

### **Description du lac St-Émile**

Le lac St Émile, en aval du Lac-des-Iles est un petit lac situé derrière le village de St Émile de Suffolk à l'ouest. Il est alimenté par la rivière Petite Rouge qui démarre au Lac-des-Iles. La profondeur maximale est environ 50 pieds et la moyenne est de 25 pied. Il est fragilisé par l'introduction de la myriophylle à épi depuis 15 ans. La transparence de l'eau est plus claire chaque année dûe à la myriophylle, ce qui lui permet de pousser toujours plus creux grâce à l'augmentation de la pénétration des rayons du soleil. La municipalité a acquis un terrain il y a approximativement 15 ans pour y établir une descente d'embarcation qui est devenu problématique car elle est non réglementée et laisse passer des bateaux beaucoup trop gros pour ce petit lac créant des vagues accentuant le développement de la myriophylle et l'érosion. Deux bouées pour conscientiser sont installées chaque année mais ce n'est pas suffisant. Les distances protégées des berges sont majoritairement respectées par les riverains. Nous observons heureusement beaucoup de groupes de kayakistes profitant du fait que la Petite Rouge leur permet d'accéder à plusieurs lacs... Pour ce qui est de la variété de la faune, il y a majoritairement de l'achigan et du brochet, et aussi perchaude, truite mouchetée et touladis. Nous avons un couple de Huard qui donne naissance à deux petits chaque année, des canards, malards, becs sciés, garos et petits garos, et de plus en plus de canards branchus, un héron bleu habitant au sud du lac et une augmentation des libellules et des monarques.

### **Région : Un territoire dont la vocation est récréotouristique**

La région est connue pour ses multiples lacs, sa « Petite Rivière Rouge » qui fait partie de l'OBV RPNS, soit les bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon.

Par conséquent, elle regorge de chalets, de sites de baignades, d'amateurs de kayak et de planches à pagaie, de pêcheurs et de chasseurs, sans compter les activités hivernales telles que le ski de fond et la raquette.

La tranquillité et la beauté des paysages naturels fait l'envie de plusieurs citoyens de la région d'Ottawa-Gatineau et de la région de Montréal. La clientèle de Mont-Tremblant, à seulement 30 minutes de route, transitent par notre région, via la route 323. Plusieurs chalets de la région sont également loués ou possédés par des utilisateurs du site touristique du Mont-Tremblant.

La région est surtout forestière, mais on y trouve également au moins une ferme, la ferme Rilou qui produit du lapin et de la viande de lapin entres autres.

La richesse et la beauté de notre environnement attirent de nombreux retraités et pré-retraités qui s’y installent de plus en plus, sans nommer plusieurs nouveaux résidents permanents grâce au télétravail.

L’activité minière, que ce soit au niveau de l’exploration ou de l’exploitation ne s’insère aucunement dans les activités et caractéristiques de la région. De plus, les projets de développement en cours dont la Résidence des Roy sont hautement à risque si un projet de mine devait voir le jour. En effet, le bruit du camionnage intensif, les poussières, les débris et les rejets liquides résultant d’une telle exploitation seraient une catastrophe pour notre environnement. Le risque de débordement des bassins de rétention de liquides seraient assurément grandement amplifié avec les pluies subites et violentes générées par le réchauffement climatique. Soulignons le fait que les bassins versants à risque s’étendent tout au long de la rivière Petite-Rouge jusqu’à la rivière Outaouais, en passant près de la zone du parc Oméga, autre site touristique de la région.

### Autonomie, gouvernance et acceptabilité sociale

- Ni les élus municipaux, ni le préfet de la MRC et **ni la population ne sont favorables à un développement minier dans la région** de même qu’à la prolifération des ‘claims’.
- L’article 246 de la loi sur l’aménagement du territoire et l’urbanisme donne une préséance induue aux activités minières et prive ces élus de l’autonomie nécessaire pour protéger notre territoire et nos lacs.
- La communauté locale devrait avoir le droit de participer pleinement et activement à la prise de décision sur les activités minières qui l’affectent. Il importe de l’inclure, cette communauté, dans le processus décisionnel concernant l’attribution de titres miniers et la gestion des activités minières.
- Il n’y a **aucune acceptabilité sociale pour ce projet** dans notre région et encore moins aux abords du lac, car ce projet serait situé à moins de 4 km au nord-ouest du lac et à moins de 2 km au nord-nord-ouest du Ruisseau Noir et sa zone humide.
- Les gens se sont mobilisés pour installer des affiches qui démontrent le refus de voir un tel projet voir le jour dans la région.
- L’association reconnaît la présence de 11 nations autochtones sur le territoire du Québec et considère que toute activité minière est susceptible d’affecter leurs droits ancestraux et en conséquence les décisions qu’elles prennent à l’égard de leur territoire doivent être respectées.

## 'Claims' dans la région

- La région a vu le nombre de titres miniers augmenter considérablement dans les dernières années et cette augmentation s'est même accélérée dans les derniers mois.
- Les travaux d'exploration étant requis pour la conservation des 'claims', nous redoutons que sans avis, ni permis, notre territoire soit envahi, perforé, blessé, et que les nappes fréatiques qui alimentent nombre de puits artésiens, de rivières et de lacs soient irrémédiablement altérées.
- L'octroi des 'claims' ne cadre pas avec l'utilisation du territoire, la protection du paysage et de la biodiversité dans notre région de villégiature et d'activités récréotouristiques.
- Il y a un gouffre entre la facilité avec laquelle l'industrie peut « claimer » des territoires et la difficulté avec laquelle les MRC peuvent les déclarer incompatibles avec l'activité minière.

## Environnement

- Les enjeux environnementaux de l'activité minière sont nombreux. Les nuisances, telles que **la dégradation des habitats, la pollution de l'eau et du sol, la destruction des écosystèmes, la perte de biodiversité, sans compter les nuisances sonores, et la dévaluation des propriétés**, sont tous des éléments qui préoccupent la population et les membres de nos deux associations.
- La qualité de l'eau du lac est la grande préoccupation de tous nos membres. Le Québec est déjà aux prises avec des espèces envahissantes et voilà que l'activité minière en ajoute, particulièrement l'exploitation qui risque des contaminations additionnelles de l'eau et de la nappe phréatique.
- Le sud du Québec ne rencontre aucunement les objectifs et engagements d'aires protégées à la hauteur de 30% du gouvernement. La prolifération des 'claims' et l'exploration constitue un obstacle majeur à l'atteinte de ces objectifs.

## Impacts économiques et sociaux (retombées)

- Les activités économiques, sociales et culturelles de la région, telles que le tourisme, l'agriculture, la foresterie, la pêche, la chasse, les activités récréatives et les pratiques culturelles des communautés locales font partie de la vie de la région. L'exploration et l'exploitation minière pourraient compromettre ces activités et entraîner des pertes économiques, sociales et culturelles importantes.
- La perte de valeur des propriétés pourraient être un impact majeur, en particulier pour la Résidence des Roy, fraîchement installée à grands frais, de même que les propriétés riveraines des lacs de la région. La Résidence des Roy pourrait voir fuir sa clientèle si une mine à proximité devait voir le jour.
- L'asymétrie des pouvoirs et bénéfices entre industrie minière et citoyens est démesurée. **Les bénéfices vont à l'industrie, les redevances aux gouvernements laissant les ennuis aux seuls citoyens et aux municipalités.**
- Les retombées économiques sur la région seraient possiblement au niveau de la restauration/épicerie et des logements lors du développement du site minier, mais on se doute que les emplois créés seraient des emplois spécialisés, comblés par des gens déjà au travail dans les mines du nord, qui aimeraient s'établir au sud du Québec.
- Pour ce qui est de la post-exploitation, combien de temps il faudra et quelle garantie avons-nous que le site sera restauré, sachant qu'une faillite éventuelle coûte moins que la restauration d'un site minier...?

## Recommandations

En tant que membre de la Coalition QLAIM nous endossons les demandes de notre organisme, soit :

- 1) Que l'article 246 de la Loi de l'Aménagement et l'Urbanisme soit abrogée afin que la préséance de la Loi des Mines cesse et que les MRC retrouvent le plein pouvoir sur l'Aménagement de leur Territoire.
- 2) Que l'article 82 de la Loi des Mines soit étendu au rachat de titres miniers par le gouvernement pour des fins d'intérêt public.
- 3) Que les Orientations gouvernementales relatives aux Territoires Incompatibles avec l'activité minière (TIAM) soient modifiées de façon importante afin de mieux protéger les lacs, cours d'eau, milieux sensibles d'intérêt, corridors écologiques, objectifs de territoires protégés et populations impactées par des conflits d'usage.
- 4) Que l'acceptabilité sociale de tout projet minier soit mesurée au moment du dépôt d'un avis de projet minier. Que cette acceptabilité sociale soit mesurée dans un

cadre démocratique régi par les 9 objectifs à respecter lors de la mise en place d'une politique de participation publique, tel que prévu dans la loi de l'aménagement et de l'urbanisme (LAU). Que les résultats de cet exercice démocratique soient reconnus comme un critère de détermination des Territoires Incompatibles avec l'activité minière (TIAM)

- 5) Que nos représentants de la Coalition QLAIM fassent partie de tout groupe de travail qui se penchera sur les modifications à apporter à un nouvel encadrement minier.
- 6) Qu'un moratoire sur l'octroi de titres miniers soit mis en place le temps que les changements résultant des consultations en cours soient apportés à l'encadrement
- 7) Qu'un moratoire sur l'exploration soit immédiatement mis en place le temps que l'acceptabilité sociale soit réfutée ou démontrée.

## Conclusion

Un nécessaire équilibre doit s'établir entre l'industrie minière qui s'appuie sur des lois désuètes et des citoyens qui aspirent à un développement durable pour le Québec. Cet équilibre ne se produira pas sans que des modifications importantes soient apportées à l'encadrement minier.

La prolifération des 'claims' et des travaux d'exploration partout dans la province ne contribue pas à l'équilibre recherchée ni aux objectifs de protection de 30% du territoire tout juste décidés à la COP15.

Dans la course internationale pour obtenir les grandes usines de composantes de batteries, Québec ne doit pas sacrifier des lacs et des régions entières. La recherche de carboneutralité et la réduction des gaz à effet de serre, concepts auxquels nous adhérons, ne doit pas se faire au détriment de nos lacs, nos milieux critiques, notre territoire et des citoyens de plus en plus nombreux à s'y établir.

Nos deux associations apprécient la décision de la ministre de tenir des consultations publiques sur une réforme de l'encadrement minier et souhaitent que les résultats soient à la hauteur des attentes des citoyens et de l'énergie qu'ils mettent à participer à l'exercice.

Le Québec représente un territoire considérable, l'exploration devrait impérativement se faire au nord, dans des régions moins peuplées et moins utilisées, et où se trouve déjà toute la main d'oeuvre spécialisée. Évidemment, les coûts d'exploration et d'exploitation seront supérieurs si de nouvelles routes doivent être construites. Mais le prix à payer serait peut-être supérieur si nos routes quotidiennes devaient être utilisées/surutilisées par des industries minières. Et à ce prix, il faut ajouter la perte de valeur de nos environnements, et le risque sur nos eaux potables et notre qualité d'air.

Bref, un projet de mine au sud du Québec est à éviter à tout prix.

